



Programme de fidélité Beobank Visa Extra

Le programme de fidélité lié à la carte de crédit Beobank Visa Extra permet aux titulaires de la carte de crédit Beobank Visa Extra d'obtenir des **réductions sur leurs achats**.

Conditions d'adhésion au programme de fidélité

L'adhésion au programme de fidélité se fait gratuitement et automatiquement dans le cadre de l'obtention d'une carte de crédit Beobank Visa Extra. L'octroi de cette carte de crédit est soumise à l'acceptation du dossier par Beobank NV/SA.

L'utilisation de la carte de crédit doit se faire conformément aux conditions générales du contrat d'ouverture de crédit.

Conditions et modalités pour obtenir des réductions

Avec la carte de crédit Beobank Visa Extra, le client bénéficie d'une réduction chaque fois qu'il utilise sa carte de crédit pour payer un achat : **1 % de réduction sur tous les achats**.

Le cash back est calculé sur chaque achat individuel et non pas sur le montant total des achats repris sur le relevé de compte.

La réduction obtenue est reprise comme « cash back » sur le relevé de compte mensuel (version papier et / ou électronique) mentionnant les transactions et créditée à chaque fois automatiquement sur le relevé de compte du mois suivant le mois durant lequel les transactions ont été effectuées.

Un exemple :

Votre Cash Back

	Montant (en €)
Nouveau Cash Back épargné ce mois	2,73
Cash Back à créditer sur votre extrait suivant	2,73
Nouveau solde	0,00

Le client reçoit 100 € maximum remboursés par année calendaire. Le compteur est remis à zéro chaque année après la date du relevé de janvier.

Les retraits d'argent, la cotisation annuelle, les frais, les intérêts, les transferts à partir du compte de la carte de crédit, les achats de crypto monnaie et les transactions via un intermédiaire tel qu'un portefeuille électronique ou une plateforme de paiement si celles-ci sont assimilées à des transactions cash, ne donnent pas droit à des réductions.

Le titulaire de carte ne recevra pas de réductions pour les transactions effectuées alors que Beobank NV/SA a suspendu les prélèvements avec la carte de crédit. Si Beobank NV/SA met un terme à la relation contractuelle avec le titulaire de carte, les transactions effectuées après la résiliation ne donneront pas droit à des réductions.

Autres dispositions

Chaque titulaire d'une carte de crédit Beobank Visa Extra accepte les Conditions Générales du programme cash back lié à la carte.

Le titulaire de carte s'engage à communiquer tout changement d'adresse à Beobank NV/SA immédiatement.

Beobank NV/SA se réserve le droit de modifier à tout instant et de manière unilatérale les présentes Conditions Générales.

Le cas échéant, le titulaire de carte en sera informé au minimum 2 mois à l'avance.

Les présentes Conditions Générales ne dérogent en aucune manière aux Conditions Générales du contrat d'ouverture de crédit.

Informations complémentaires

Toute information complémentaire concernant la carte de crédit Beobank Visa Extra peut être obtenue auprès de **Beobank Service Center** au **02 622 20 00** ou par courrier à l'adresse suivante :

Beobank NV/SA, Service Clientèle
Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles